



INFORMATIONS AUX CANDIDATS

SELECTIONS AIDE-SOIGNANT

CURSUS PARTIEL - MARS 2017

(Au titre des articles 18 et 19 de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié
relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant)

1. INFORMATIONS SUR LES SELECTIONS	2
1.1. NOMBRE DE PLACES	2
1.2. CONDITIONS D'ACCES	2
1.3. CALENDRIER DES EPREUVES	2
1.4. EPREUVES DE SELECTION	3
A. Epreuve d'admissibilité	3
B. Epreuve d'admission	3
C. RESULTATS :	3
1.5. PIECES A FOURNIR	4
A. Documents administratifs	4
B. Constitution du dossier de sélection :	4
2. STATUT ET FINANCEMENT	5
2.1. STATUT PENDANT LA FORMATION	5
A. VOUS ETES SALARIES	5
B. VOUS ETES DEMANDEURS D'EMPLOI	5
C. VOUS ENVISAGEZ UN FINANCEMENT PERSONNEL	5
2.2. MODALITES DE FINANCEMENTS	5
3. DEROULEMENT DE LA FORMATION	6
3.1. DUREE DES ETUDES :	6
3.2. METHODES PEDAGOGIQUES :	7
3.3. DUREE DE LA FORMATION :	7
3.4. EVALUATION :	7

Pré-inscription en ligne obligatoire sur notre site à l'adresse suivante :

<http://webconcours.lafocss.org/WebConcours/Accueil>

1. INFORMATIONS SUR LES SELECTIONS

1.1. NOMBRE DE PLACES

Quota : 20 places sont ouvertes pour la prochaine promotion de ce cursus partiel.

1.2. CONDITIONS D'ACCES

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation (aucune dispense d'âge n'est accordée, pas d'âge limite supérieur).
- Etre titulaire de l'un des diplômes ou titres ci-dessous (art.18 et art.19 alinéas 1, 2 et 3 de l'arrêté du 22 octobre 2005) :
 - Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP)
 - Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)
 - Mention Complémentaire d'Aide à Domicile (MCAD)
 - Titre d'Assistant de Vie aux Familles (TAVF)

1.3. CALENDRIER DES EPREUVES

Ouverture des inscriptions	Lundi 31 Octobre 2016
Clôture des inscriptions	Vendredi 6 Janvier 2017 (<i>cachet de la poste faisant foi</i>)
Epreuve d'admissibilité Etude des dossiers	Semaine du 9 au 13 Janvier 2017
Affichage des résultats d'admissibilité	Mardi 17 Janvier 2017 (16h)
Epreuve d'admission Entretiens	Semaine du 30 Janvier au 3 Février 2017 (<i>convocations par courrier</i>)
Affichage des résultats d'admission	Lundi 6 Février 2017 (16h)
Date de la formation : du 14 mars 2017 au 22 novembre 2017	
Déposez votre <u>dossier COMPLET</u> au secrétariat ou adressez le par courrier à :	
IFPS Croix Saint-Simon Attn Mme PAIVA 81/83 rue Michelet – 93100 MONTREUIL Tél : 01.41.58.56.81 – Email : e.paiva@croix-saint-simon.org	

1.4. EPREUVES DE SELECTION

A. Epreuve d'admissibilité

La première phase de la sélection consiste en l'étude des dossiers. L'examen des différentes pièces constitutives du dossier permet de retenir les candidats qui seront convoqués à l'entretien.

Ce dossier devra nous parvenir le 6 Janvier 2017 au plus tard.

B. Epreuve d'admission

La deuxième phase de la sélection consiste en une épreuve orale avec les candidats dont les dossiers ont été retenus.

Cette épreuve consiste en un entretien individuel de 20 minutes face à un jury de 2 personnes reposant sur le parcours du candidat et son projet professionnel.

Les dates de convocation aux épreuves orales d'admission vous seront communiquées par courrier.

C. RESULTATS :

Les résultats seront affichés à l'entrée de l'Institut et publiés sur le site de préinscription à la date indiquée au calendrier.

Attention : les droits d'inscriptions sont non remboursables. Ils restent acquis à l'IFSI en cas de désistement ou de non présentation aux épreuves.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS ET RETOUR DES DOSSIERS AVANT :

le 6 Janvier 2017

(Cachet de la poste faisant foi)

AUCUNE INSCRIPTION AU CONCOURS NE SERA PRISE EN COMPTE APRES CETTE DATE

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA SYSTEMATIQUEMENT RETOURNE

1.5. PIÈCES À FOURNIR

A. Documents administratifs

- ✓ Fiche d'inscription,
- ✓ Photocopie de la carte nationale d'identité (*recto-verso*) en cours de validité à la date de la sélection,
(Pour les candidats étrangers : photocopie de la carte de résident à jour¹),
- ✓ Un chèque de 50 € (*frais d'inscription à la sélection restant acquis à la Fondation*) libellé à l'ordre de : **Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon**,

(1) *Les autorisations de séjour touristiques ne peuvent être prises en considération pour l'inscription à la sélection. **Les récépissés de 1^{ère} demande de titre de séjour ne sont pas acceptés.***

B. Constitution du dossier de sélection :

- ✓ Curriculum vitae,
- ✓ Lettre de motivation,
- ✓ Attestations de travail avec appréciations,
- ✓ Photocopie du/des titres et diplômes permettant la dispense de modules.
- ✓ Le statut sous lequel vous envisagez de suivre la formation si vous êtes retenu à l'issue des épreuves d'admission

ATTENTION :

Les autorisations de séjours touristiques ne peuvent être prises en considération pour l'inscription au concours.

Les récépissés de 1^{ère} demande de titre de séjour ne sont pas acceptés.

2. STATUT ET FINANCEMENT

2.1. STATUT PENDANT LA FORMATION

Merci de lire attentivement et de cocher la case correspondant à votre situation **A L'ENTREE EN FORMATION**

A. VOUS ETES SALARIES

Votre formation sera prise en charge :

- Sur le Plan de Formation de l'employeur
- Sur un Congé individuel de Formation (CIF CDI ou CIF CDD)
- Sur une Période de professionnalisation
- Sur un Budget de formation autre (préciser) :
- Dans le cadre d'un contrat aidé (CAE, CIE, CUI CAE, Emploi d'avenir...)

B. VOUS ETES DEMANDEURS D'EMPLOI

- Demandeur d'emploi inscrit(e) à Pôle Emploi depuis trois mois au minimum (dispositif AIF)
- Bénéficiaire du RSA (Aide possible par le conseil départemental)
- Inscrit en mission locale

C. VOUS ENVISAGEZ UN FINANCEMENT PERSONNEL

- Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis moins de trois mois
- Financement fondation deuxième chance (www.deuxiemechance.org) dossier à monter deux mois avant l'entrée en formation
- Dans une autre situation (préciser : démissionnaires, congé sans solde...) :

2.2. MODALITES DE FINANCEMENTS

	Titulaires DEAVS/MCAD		Titulaires TAVF		Titulaires DEAMP	
	Avec AFGSU	Sans AFGSU	Avec AFGSU	Sans AFGSU	Avec AFGSU	Sans AFGSU
Salariés en situation d'emploi dont la formation et prise en charge par l'employeur ou par un OPCA	4 480 €	4 330 €	4 960 €	4 810 €	4 200 €	4 050 €
Demandeurs d'emploi ou financement personnel	3 360 €	3 210 €	3 710 €	3 560 €	3 150 €	3 000 €
Acompte à verser à la confirmation d'inscription	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €	250 €
1 ^{er} tiers à payer <u>fin avril</u>	1 050 €	1 000 €	1 250 €	1 200 €	970 €	920 €
2 ^{ème} tiers à payer <u>fin juin</u>	1 050 €	1 000 €	1 250 €	1 200 €	970 €	920 €
3 ^{ème} tiers à payer <u>fin août</u>	1 010 €	960 €	960 €	910 €	960 €	910 €

3. DEROULEMENT DE LA FORMATION

3.1. DUREE DES ETUDES :

6 mois décomposés de la façon suivante :

- **Titulaires du DEAVS, MCAD - unités 2, 3, 6, 8 :**

315 heures d'enseignement théorique, soit 9 semaines

4 unités de compétences sont à valider :

- Unité 2 : l'état clinique d'une personne
- Unité 3 : les soins
- Unité 6 : l'hygiène des locaux hospitaliers
- Unité 8 : l'organisation du travail

490 heures de stages cliniques, soit 14 semaines.

- **Titulaires du DEAMP - unités 2, 3, 6 :**

280 heures d'enseignement théorique, soit 8 semaines

- Unité 2 : l'état clinique d'une personne
- Unité 3 : les soins
- Unité 6 : l'hygiène des locaux hospitaliers

490 heures de stages cliniques, soit 14 semaines.

- **Titulaires du TAVF - unités 2, 3, 6, 7, 8 :**

350 heures d'enseignement théorique, soit 10 semaines

5 unités de compétences sont à valider :

- Unité 2 : l'état clinique d'une personne
- Unité 3 : les soins
- Unité 6 : l'hygiène des locaux hospitaliers
- Unité 7 : Transmissions des informations
- Unité 8 : l'organisation du travail

490 heures de stages cliniques, soit 14 semaines.

- **A l'issue de la formation, l'élève sera capable de :**

- Apprécier l'état clinique d'une personne,
- Réaliser des soins adaptés à l'état clinique d'une personne,
- Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage
- Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifiques aux établissements Sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Organiser son travail au sein d'une équipe pluri professionnelle

3.2. METHODES PEDAGOGIQUES :

Enseignement en alternance basé sur une pédagogie active et participative. Un suivi pédagogique individualisé permettant à chaque stagiaire d'identifier ses difficultés et axes de progression. Mise à disposition de ressources et moyens favorisant son apprentissage en autonomie (CDI, plate-forme e-learning, poste informatique en libre accès).

Les intervenants sont des formateurs permanents de l'IFSI, et une équipe de professionnels de santé, vacataires.

3.3. DUREE DE LA FORMATION :

La formation se déroulera du 13 mars 2017 au 6 octobre 2017 (*sous réserve de modification*)

3.4. EVALUATION :

Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e) (DEAS) est délivré par le Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS).